77170 Brie-Comte-Robert

2:01 60 62 15 81

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-six septembre deux mille dix-neuf, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents :

Mesdames BENVENISTE, BROCHARD, BROYER, FERRER, GERMAIN, LACOSTE, LOUISE-ADELE, MERIAUX, MOLINERIS, NOEL, SANTIN, VINIT et Messieurs COLAS, COLLON, CRAMET, DARMON, DEBRAY, GHIRARDELLO, LAVIOLETTE, PIOCELLE-CORNILLION, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFSY.

Étaient représentés :

Madame VERBRUGGE pouvoir à Madame BENVENISTE. Monsieur BOURCHADA pouvoir à Madame NOEL. Monsieur DECHELETTE pouvoir à Madame SANTIN. Monsieur JUBAULT pouvoir à Monsieur DARMON

Etaient absents excusés :

Messieurs DELMAS et VANACKER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

La séance est ouverte à 19h05.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : 30

Membres en exercice: 30 Membres présents : 24

Membres excusés et représentés : 4 Membres absents non représenté : 2

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 26 juin 2019.

Délibération N° 46-2019 : Installation d'un Conseiller communautaire

Rapporteur: Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président, Le Conseil communautaire,

Article unique: Prend acte de l'installation de Monsieur David SERGEANT dans ses fonctions de Conseiller communautaire.

Délibération N° 47-2019 : Désignation d'un représentant au CNAS

Rapporteur: Monsieur VILLAÇA

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article unique : Désigne Madame Elyane FERRER en tant que représentante de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au sein du CNAS.

Délibération N° 48-2019 : Décision modificative N° 1

Rapporteur : Madame MERIAUX

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article unique : Approuve la décision modificative ci-dessous détaillée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
74	020	74124	Dotation Interco	+	52 936,83
	TOTAL GENERAL DES RECETTES 52 936,83				
	DEPENSES				
67	020	673	Titres annulés sur exercice antérieur	+	1 482,00
042	822	6811	Dotation aux amortissements	+	961,83
042	413	6811	Dotation aux amortissements	+	493,00
012	020	64131	Rémunération non titulaire	+	35 000,00
012	020	6411	Rémunération principale	+	15 000,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES 52 936,8					

	SECTION D'INVESTISSEMENT					
	RECETTES					
041	822	2031	Frais Etudes	+	20 545,17	
040	822	28128	Autres Agencements	+	739,83	
040	413	28125	Installations générales	+	493,00	
040	822	28188	Amortissement autres biens	+	222,00	
10	822	10222	Remboursement TVA	+	43 000,00	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES 65 000,0					
	DEPENSES					
21	822	2152	Installation de voirie	+	65 000,00	
			TOTAL GENERAL DES DEPENSES		65 000,00	

Délibération N° 49-2019 : Amortissements des immobilisations - Fixation des durées (Complément)

Rapporteur : Madame MERIAUX

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1er : **Adopte** les durées d'amortissement des biens de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie telles que fixées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : Dit que sera appliquée la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction M14 pour d'éventuelles acquisitions à venir relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau annexé.

Article 3 : Fixe le seuil unitaire pour les biens de faible valeur à 500 € TTC pour lesquels la durée d'amortissement est de un an. Les catégories d'immobilisation concernées figurent dans le tableau annexé.

Article 4 : Applique ces conditions d'amortissement aux acquisitions intervenues et à venir à compter du 1^{er} janvier 2019.

Délibération N° 50-2019 : Création d'une régie de recettes pour les marchés de Noël

Rapporteur: Madame MERIAUX

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1er : **Institue** une régie de recettes « Marchés de Noël » pour la participation financière des exposants aux marchés de Noël du territoire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Article 2 : Dit que cette régie est installée au siège de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie (1 place de la Gare - 77170 Brie-Comte-Robert).

Article 3 : Dit que les recettes désignées à l'article 1er sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- versement en numéraires,
- chèques bancaires ou postaux.

et tenues sur un registre à souches.

Article 4 : Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette régie.

Article 5 : Dit que ces recettes seront inscrites au budget de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Délibération N° 51-2019 : Festivités de fin d'année - Tarification

Rapporteur: Madame MERIAUX

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1er : Fixe les tarifs pour le marché Noël de Brie-Comte-Robert comme suit :

Occupants	Droit d'occupation	Dépôt de garantie	Forfait charges
Commerçants Briards	0€	200 €	25 €
Commerçants non Briards	100 €	200 €	25 €

Article 2 : Dit que la gratuité est instaurée pour le marché de Noël de Chevry-Cossigny.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à l'organisation des marchés de Noël sur son territoire.

Délibération N° 52-2019 : Convention d'accès et d'utilisation du centre aquatique L'Oréade sis à Brie-Comte-Robert pour le collège Arthur Chaussy

Rapporteur: Madame MERIAUX

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1er: Approuve la convention d'accès et d'utilisation de l'espace aquatique L'Oréade pour le collège Arthur Chaussy.

Article 2: Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019 et seront inscrits au budget primitif 2020.

Article 3: Autorise Monsieur le Président à signer le dit acte ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération N° 53-2019 : Convention d'accès et d'utilisation du centre aquatique L'Oréade sis à Brie-Comte-Robert pour le collège Georges Brassens

Rapporteur: Madame MERIAUX

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1er : **Approuve** la convention d'accès et d'utilisation de l'espace aquatique L'Oréade pour le collège Georges Brassens.

Article 2: Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019 et seront inscrits au budget primitif 2020.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer le dit acte ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération N° 54-2019 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur: Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1er: Créé un poste d'attaché principal.

Article 2 : Créé un poste de rédacteur territorial.

Article 3 : Créé un poste d'adjoint technique.

Article 4 : Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019.

Délibération N° 55-2019 : ZAC du Noyer aux Perdrix - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2018

Rapporteur: Monsieur DEBRAY

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président, Le Conseil communautaire.

Article Unique: Prend acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale pour l'année 2018, annexé à la présente délibération, présenté par Grand Paris Aménagement dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Noyer aux Perdrix sur la commune de Servon.

Délibération N° 56-2019 : Décisions du Président

Rapporteur: Monsieur LAVIOLETTE

Monsieur LAVIOLETTE rend compte des décisions prises depuis le Conseil communautaire du Mercredi 26 juin 2019 :

N° 13-2019	Attribution du marché à procédure adaptée N° 2-2019 portant sur la fourniture et la pose d'une S.A.E
N° 14-2019	Attribution du marché à procédure adaptée N° 3-2019 portant sur l'Elargissement voie rue Leclerc - Aménagement d'un giratoire rue Galilée – Mise en double sens et giratoire Galilée / Leclerc
N° 15-2019	Attribution du marché à procédure adaptée N° 1-2019 portant sur la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de gymnastique par extension du complexe multisports sur la commune de Chevry-Cossigny
N° 16-2019	Contrat d'entretien des espaces verts aux abords du siège de la Communauté de communes
N° 17-2019	Contrat d'entretien des locaux du siège social de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie
N° 18-2019	Contrat pour l'étude d'un mur en béton armé et avis sur les documents relatifs à la construction d'un mur d'escalade
N° 19-2019	Contrat pour l'avis sur le montage et la réalisation d'un mur d'escalade - Gymnase Blaise Pascal 2 à Brie-Comte-Robert

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 03 octobre 2019.

Le Président, Jean LAVIOLETTE